

Partenariats

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Partenariats](#) > [Partenaires professionnels](#)

Taxe d'apprentissage 2018

Choisir de soutenir des formations de qualité, c'est investir pour l'avenir.

La taxe d'apprentissage

La Faculté de Droit et Science Politique de Toulouse propose des formations innovantes et professionnalisantes.

Nos étudiants sont peut-être vos futurs collaborateurs !

Grâce à leur soutien par le versement de la taxe d'apprentissage à la Faculté de Droit et Science Politique, de nombreuses entreprises locales ou nationales sont devenues des partenaires privilégiés. Cette taxe nous permet de financer des projets destinés à améliorer la qualité des formations dispensées, notamment :

- Aménagements de salles de cours en micro-ordinateurs
- Interventions de professionnels dans les filières professionnalisantes (Master et Licences Professionnelles)
- Achat d'ouvrages et de publications
- Reprographie

Cette ressource indispensable au fonctionnement de notre établissement, nous permet de garantir la qualité de notre offre de formation.



Contact

Véronique Imbert
05.61.63.36.56
veronique.imbert@ut-capitole.fr

En téléchargement

- [La taxe d'apprentissage](#)
- [Liste des Formations habilitées à percevoir la Taxe d'Apprentissage](#)
- [Bordereau de versement de la TA](#)

La date limite de versement de la taxe d'apprentissage pour l'année en cours est fixée au 28 février 2018.

Nous vous remercions pour votre soutien.

Mise à jour le 18 décembre 2017